Image not found or type unknown

Litige suite accident avec le garage , les assurances, et l'expert

Par **Morganedu69**, le **22/10/2024** à **20:26**

Bonjour,
Suite à un accident de voiture, véhicule stationné avec délit de fuite mais une bonne âme m'a laissé un mot avec le numéro de plaque, j'ai déposé plainte. Assurée au tiers, mon assurance m'indique qu'en l'absence d'une partie adverse .....je dois payer les réparations en attendant un hypothétique remboursement. L'expert extime les travaux avec un ordre de mission à 1300 euros, j'indique que je suis ok avec ce montant, cependant ce jour je me présente au garage, celui-ci me demande de payer 2100 euros....sic... personne ne m'avait informé de quoi que ce soit. Comment faire, je suis prête à payer 1300 euros comme convenu mais pas les 2100 euros, merci à vous les juriste pour vos conseils. Morgane

Par **Marck.ESP**, le **22/10/2024** à **21:13**

Bonsoir et bienvenue
Avez vous recontacté l' expert ?
Parlez-lui des divergences et demandez son intervention.

Par **Chaber**, le **23/10/2024** à **06:58**

bonjour

Avez-vous copie du rapport d'expert?

le garage doit procéder aux réparations selon le rapport. Il ne peut facturer en plus que certains éléments (par exemple vétusté sur pneumatiques)

Concernant la grosse différence vous a-t-il fait signer un devis?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés